

DIFFUSE LE**14 décembre 2016 sur la plateforme esante**

PACES - NOTE D'INFORMATIONS POUR LE SEMESTRE 2

1. Consultation des notes

A partir du **25 janvier 2017**, à l'aide de vos identifiants habituels, vos notes seront consultables en ligne sur l'ENT (<http://monbureau.univ-reunion.fr>) à la rubrique « Services », sous-rubrique « Dossiers et Notes », menu « Notes & résultats », « PACES NORD » ou « PACES SUD » pour l'année 2016/2017.

NB : le code A1PA1REO « SEMESTRE 1 RESULTATS TRONC COMMUN » correspond à la moyenne des notes non coefficientées, les autres moyennes du semestre 1 intègrent la pondération définie pour chaque filière.

2. Retrait des relevés de notes

Les étudiants munis de leur carte d'étudiant ou leur représentant désigné munis de la procuration et des pièces justificatives pourront retirer les relevés de notes le **lundi 30 janvier 2017 de 13h30-16h30** sur chaque site de formation.

- candidats inscrits sur le site du Moufia : Amphi A - Faculté des Sciences
- candidats inscrits sur le site du Tampon : relais-accueil PACES – Bât A

NB : Les candidats peuvent établir une **procuration** pour le retrait des relevés de notes. Le formulaire peut être téléchargé sur la plateforme accessible à l'adresse <http://esante2015.univ-reunion.fr/> à l'onglet « Scolarité », rubrique « Documents utiles », menu « PACES ».

3. Inscription pédagogique

Cette procédure est obligatoire pour les étudiants autorisés à poursuivre au semestre 2. Pour accéder à l'Inscription Pédagogique en ligne (IPWEB), vous devez au préalable vous connecter, à l'aide de vos identifiants habituels, à la plateforme accessible à l'adresse <http://esante2015.univ-reunion.fr/>. Le lien IPWEB (<https://ipweb.univ-reunion.fr/>) est disponible à l'onglet « Scolarité », rubrique « Inscription Pédagogique en ligne (IPWEB) ». L'application est ouverte du **mercredi 14 décembre 2016 à 8h00 jusqu'au vendredi 10 février 2017 à 18h00**.

Après la clôture des IP un classement provisoire par filière sera publié au plus tard le **vendredi 17 mars 2017**.

Passé ce délai, aucune inscription pédagogique ne sera effectuée. Un étudiant n'ayant pas effectué cette opération ne pourra pas composer aux épreuves spécifiques du semestre 2.

4. Réorientation sollicitée par l'étudiant

Les étudiants en PACES (non redoublants ou triplants) peuvent solliciter une réorientation à la fin du 1^{er} semestre. Pour cela, ils doivent recueillir un avis pédagogique du responsable de la PACES et un avis pédagogique du responsable de la nouvelle formation sollicitée.

Les informations sont disponibles sur le lien <http://scolarite.univ-reunion.fr/demarches/reorientation/> et les demandes doivent être faites **au plus tard le 16 décembre 2016** sur l'application dédiée.

5. Réorientation décidée en application des textes réglementaires de la PACES

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la Première Année Commune aux Etudes de Santé, certains étudiants peuvent être réorientés à l'issue du semestre 1. Dans ce cas, ils recevront une notification écrite par voie postale au plus tard **le lundi 30 janvier 2017**.

6. Reprise des activités pédagogiques

L'emploi du temps du second semestre, le planning d'activités pédagogiques (PAP) ainsi que les ressources pédagogiques seront consultables (partiellement) au plus tard le **mercredi 14 décembre 2016**.

Attention : L'université sera fermée du vendredi 16 décembre 2016 (au soir) au lundi 16 janvier 2017 (au matin).